

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE, SANTE ET SECURITE DE LA SOCIETE NIEF PLASTIC

Notre entreprise a la volonté dans le cadre de son activité industrielle, de respecter la sécurité, l'environnement et la nature.

Cette démarche s'appuie sur une forte sensibilisation et implication des acteurs personnel, intervenants extérieurs, visiteurs, tant à titre individuel que collectif.

L'atteinte de ces objectifs repose sur la mise en œuvre d'un système de management de l'environnement, de la santé et de la sécurité au travail conforme à la norme internationale ISO 14001 et à l'OHSAS 18001.

La veille est intégrée au plan stratégique de l'entreprise.

Nous nous engageons :

A consacrer les moyens humains et financiers nécessaires à l'identification à la maîtrise des impacts de notre activité sur l'environnement et à la conduite d'une politique de prévention tenant compte de l'importance des risques afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

Nous formerons et impliquerons le personnel, continuons la réduction du volume des déchets et la consommation d'énergie ainsi que l'optimisation du recyclage et l'utilisation des ressources.

Nous intégrerons lors de la conception et de la fabrication, la prévention de la pollution, l'intégration de la sécurité et dialoguerons avec les tiers.

L'évaluation de ces actions sera régulièrement effectuée, communiquée et accessible à tous en interne et sur simple demande en externe.

Je délègue à la commission Environnement et Sécurité la responsabilité de sa mise en œuvre.

Nous avons défini en cohérence avec nos activités les axes prioritaires suivants :

- la gestion des déchets
- la maîtrise de l'incendie
- la diminution des niveaux de risques
- la diminution des accidents de travail et des maladies professionnelles par une réelle politique de prévention
- les économies d'énergie

Cette démarche correspond à l'ambition pour notre entreprise, d'être un acteur citoyen de la société dans un processus permanent d'amélioration et en conformité avec la législation, la réglementation et les autres exigences applicables au site.

Genas, le 14 février 2008

G. NIEF
Direction

